

# CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

## Durée

- 9 mois
- Alternance de périodes de stages dans le secteur de la **Petite Enfance** et de périodes de formation à la **Maison Familiale Rurale**



## Objectifs

- Former des professionnels qualifiés auprès d'enfants
- Permettre la réussite de chacun à l'examen grâce à une alternance des cours théoriques et de stage

## Contenu

- **Modules d'enseignement technique et professionnel : 308 heures de formation**  
**Sciences médico-sociales et vie socio-professionnelle**  
 Biologie générale et appliquée  
 Nutrition et alimentation  
 Technologie – pratique – cuisine  
 Méthodologie – Règlementation professionnelle



Le site est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Un accompagnement des personnes en situation d'handicap est proposé en formation.

## Stage

Pour se présenter à l'examen 560 heures d'expérience professionnelle en structure (soit 16 semaines de 35h) sont obligatoires dont :

- Une période de 8 semaines minimum (soit 280h) auprès d'enfants de moins de 3 ans
- Une période de 8 semaines minimum (soit 280h) auprès d'enfants de 3 à 6 ans

Pour les candidats ayant déjà une expérience professionnelle acquise précédemment, il est possible de conserver ses acquis

### Vers quels métiers ?

Dans les secteurs de la petite enfance :

- Garde à domicile
- Crèche
- Halte-garderie
- Centre de loisirs

## Admission et Statuts

L'admission est soumise à un entretien préalable avec un responsable de l'équipe pédagogique. Elle ne sera effective qu'après la signature de la convention de formation entre les deux parties.

Cette formation peut se faire dans le cadre :

- Soit d'une candidature individuelle
- Soit d'un contrat de travail

Dans tous les cas, les candidats doivent justifier :

- Soit d'un diplôme de niveau V (BEP-CAP)
- Soit d'un niveau IV (BAC) ou plus
- Soit d'un contrat de travail dans le domaine de la Petite Enfance (CAE, CIF ou autre contrat)
- Soit d'une expérience professionnelle significative

### Un tremplin pour

Les concours :

- Auxiliaire de puériculture
- ATSEM
- ...

## Examen

L'examen comprend 3 épreuves essentiellement écrites et orales :

- EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant
- EP2 : Exercer son activité en accueil collectif
- EP3 : Exercer son activité en accueil individuel



Résultats aux examens 2022 : 70.00%

**Contacts** : Soizic HARRAULT ou Alain FIEVRE  
 Devis sur demande

# CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

## PLANNING COURS 2023-2024

N°	Semaines		Jours fériés	Lundi	Mardi	mercredi	jeudi	vendredi	heures formation
37	Lundi 11 septembre 2023	au	Vendredi 15 septembre 2023			****			8
38	Lundi 18 septembre 2023	au	Vendredi 24 septembre 2023			****			8
39	Lundi 25 septembre 2023	au	Vendredi 29 septembre 2023			****			8
40	Lundi 2 octobre 2023	au	Vendredi 6 octobre 2023			****			8
41	Lundi 9 octobre 2023	au	Vendredi 13 octobre 2023			****			8
42	Lundi 16 octobre 2023	au	Vendredi 20 octobre 2023		****	****			16
43	Lundi 23 octobre 2023	au	Vendredi 27 octobre 2023			****			8
44	Lundi 30 octobre 2023	au	Vendredi 3 novembre 2023						
45	Lundi 6 novembre 2023	au	Vendredi 10 novembre 2023			****			8
46	Lundi 13 novembre 2023	au	Vendredi 17 novembre 2023			****			8
47	Lundi 20 novembre 2023	au	Vendredi 24 novembre 2023			****			8
48	Lundi 27 novembre 2023	au	Vendredi 1 décembre 2023			****			8
49	Lundi 4 décembre 2023	au	Vendredi 8 décembre 2023			****			8
50	Lundi 11 décembre 2023	au	Vendredi 15 décembre 2023			****			8
51	Lundi 18 décembre 2023	au	Vendredi 22 décembre 2023			****			8
52	Lundi 25 décembre 2023	au	Vendredi 29 décembre 2023						
1	Lundi 1 janvier 2024	au	Vendredi 5 janvier 2024						
2	Lundi 8 janvier 2024	au	Vendredi 12 janvier 2024			****			8
3	Lundi 15 janvier 2024	au	Vendredi 19 janvier 2024			****			8
4	Lundi 22 janvier 2024	au	Vendredi 26 janvier 2024			****			8
5	Lundi 29 janvier 2024	au	Vendredi 2 février 2024			****			8
6	Lundi 5 février 2024	au	Vendredi 9 février 2024		****	****			16
7	Lundi 12 février 2024	au	Vendredi 16 février 2024			****			8
8	Lundi 19 février 2024	au	Vendredi 23 février 2024			****			8
9	Lundi 26 février 2024	au	Vendredi 1 mars 2024			****			8
10	Lundi 4 mars 2024	au	Vendredi 8 mars 2024						
11	Lundi 11 mars 2024	au	Vendredi 15 mars 2024			****			8
12	Lundi 18 mars 2024	au	Vendredi 22 mars 2024			****			8
13	Lundi 25 mars 2024	au	Vendredi 29 mars 2024			****			8
14	Lundi 1 avril 2024	au	Vendredi 5 avril 2024	Lu		****			8
15	Lundi 8 avril 2024	au	Vendredi 12 avril 2024			****			8
16	Lundi 15 avril 2024	au	Vendredi 19 avril 2024			****			8
17	Lundi 22 avril 2024	au	Vendredi 26 avril 2024			****			8
18	Lundi 29 avril 2024	au	Vendredi 3 mai 2024						
19	Lundi 6 mai 2024	au	Vendredi 10 mai 2024	Me-Je	****	****			16
20	Lundi 13 mai 2024	au	Vendredi 17 mai 2024			****			8
21	Lundi 20 mai 2024	au	Vendredi 24 mai 2024	Lu		****			8
22	Lundi 27 mai 2024	au	Vendredi 31 mai 2024			****			8
23	Lundi 3 juin 2024	au	Vendredi 7 juin 2024						8
24	Lundi 10 juin 2024	au	Vendredi 14 juin 2024						8
25	Lundi 17 juin 2024	au	Vendredi 21 juin 2024						4
26	Lundi 24 juin 2024	au	Vendredi 28 juin 2024						0
27	Lundi 1 juillet 2024	au	Vendredi 5 juillet 2024						308

****

**Formation à la Maison Familiale**  
Stage en structure (à compléter avec la convention de stage)  
Vacances – fériés



## DOCUMENTS A NOUS RETOURNER POUR CONSTITUER

### LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- 1 bulletin d'inscription
- 1 fiche de présentation
- 1 mandat de prélèvements automatique accompagné d'un RIB
- 1 fiche santé
- 1 photo d'identité (*à coller sur la fiche de présentation*)
- 1 photocopie de la carte d'identité (recto verso)
- 1 photocopie de la carte vitale
- 1 chèque de frais de dossier 20 €
- 1 photocopie du dernier diplôme obtenu

à l'adresse suivante :

*Maison Familiale « Les Sources »  
201 chemin de Linières - La Meignanne  
49770 LONGUENEE EN ANJOU*

## DOCUMENTS A NOUS RETOURNER POUR CONSTITUER

### LE DOSSIER D'INSCRIPTION

- 1 bulletin d'inscription
- 1 fiche de présentation
- 1 mandat de prélèvements automatique accompagné d'un RIB
- 1 fiche santé
- 1 photo d'identité (*à coller sur la fiche de présentation*)
- 1 photocopie de la carte d'identité (recto verso)
- 1 photocopie de la carte vitale
- 1 chèque de frais de dossier 20 €
- 1 photocopie du dernier diplôme obtenu

à l'adresse suivante :

*Maison Familiale « Les Sources »  
201 chemin de Linières - La Meignanne  
49770 LONGUENEE EN ANJOU*

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### PREPARATION AU CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

*à retourner à la Maison Familiale*

Je soussigné, Madame, Monsieur, .....

ADRESSE : .....

.....

☎ : .....

EMAIL : .....

Déclare avoir pris connaissance du programme et des modalités de déroulement de la formation intitulée : *préparation au CAP AEPE*.

Et m'inscris à la session suivante :

- Préparation aux épreuves des matières professionnelles**  
*(candidat ayant obligatoirement un diplôme de niveau V minimum)*  
*durée 308 h – Coût 1 910 euros (plus 20 € de frais de dossier)*

Fait à :

Le :

Signature du participant,

Signature du chef d'établissement,  
M. GUERIN Olivier  
*(cachet de l'établissement)*

---

#### **Maison Familiale Rurale "Sources"**

4ème et 3ème EA - Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires - CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

201 chemin de Linières - La Meignanne - 49770 Longuenée en Anjou

Tél : 02 41 96 91 60 - Email : [mfr.la-meignanne@mfr.asso.fr](mailto:mfr.la-meignanne@mfr.asso.fr) - [www.mfr-lameignanne.fr](http://www.mfr-lameignanne.fr)

# FICHE DE PRESENTATION

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Date de naissance : .....

☎ : .....

E-mail : .....



## I. SITUATION FAMILIALE

Célibataire

Autres :

Marié

Nombre d'enfants à charge :

## II. FORMATIONS

Formations	Années	Diplômes obtenus

## III. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Emploi	Années	Entreprises

↳ Décrire en quelques lignes vos motivations pour intégrer cette formation :

.....  
.....  
.....  
.....

↳ Décrire en quelques lignes votre projet professionnel :

.....  
.....  
.....

# PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES

Les prélèvements automatiques seront effectués le 10 de chaque mois (de septembre à juin) de l'année scolaire 2023/2024.

Vous trouverez ci-dessous **un mandat de prélèvement SEPA** qui est à compléter (nom, prénom et adresse du débiteur, désignation du compte IBAN et BIC, date et signature) et à nous retourner signer dans le dossier d'inscription. Ce document doit être accompagné d'un **Relevé d'Identité Bancaire ou Postal**. En l'absence d'un des documents cités ci-dessus, les prélèvements ne pourront en aucun cas être effectués.

<b>NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER</b> MFR LES SOURCES 201 Chemin de Linières - La Meignanne 49770 LONGUENEE EN ANJOU	<b>MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA</b>  ICS : FR89ZZZ001124	 MFR MFR LES SOURCES Formulation par alternance MFR - CPA LA MEIGNANNE
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez MFR LES SOURCES, 49770 LONGUENEE EN ANJOU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de MFR LES SOURCES, 49770 LONGUENEE EN ANJOU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.		
Référence Unique du Mandat :		
<b>NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU DÉBITEUR</b>	<b>DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER</b> IBAN _____ Numéro d'identification international du compte bancaire BIC _____ Code International d'identification bancaire	
<b>TYPE DE PAIEMENT :</b> Paiement récurrent / répétitif <input checked="" type="checkbox"/> Paiement ponctuel <input type="checkbox"/>		
Fait à :	Signature :	
Le :		
<i>Note : vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque</i>		
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78.17 du 8 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.		

**FICHE SANTE**

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... N° Sécurité Sociale .....

Nom du représentant légal : .....

Adresse : .....

**NUMEROS DE TELEPHONES UTILES**

Domicile parents		Elève : portable	
Père : portable		Père : travail	
Mère : portable		Mère : travail	
Autres personnes	Nom/Prénom		

**VACCINATIONS**

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Date du dernier rappel	Vaccins recommandés	Oui	Non
Diphtérie				Hépatite B		
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole		
Poliomyélite				Coqueluche		
				Covid19		

Nom du médecin traitant : ..... Téléphone : .....

**AMENAGEMENT D'EPREUVES - SUIVIS**

✓ Votre enfant a-t-il ou est-il suivi par un orthophoniste ?  OUI  NON

Si OUI, de quel type (dyslexie, dyspraxie, ...) : .....

✓ Votre enfant a-t-il un suivi éducatif ?  OUI  NON

Si OUI, avec quelle structure : .....

✓ Votre enfant a-t-il bénéficié l'année dernière d'un aménagement scolaire particulier ?  OUI  NON

Si OUI, lequel ?  PAI  PPS  PAP  1/3 TEMPS  Autre : .....

Souhaitez-vous le renouveler ?  OUI  NON

Si NON, Souhaitez-vous faire une demande ?  OUI  NON

**OBSERVATIONS PARTICULIERES** que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre...) :

.....  
 .....  
 .....

Signature du représentant légal  
 précédée de la mention « certifié exact »

Si votre enfant suit un traitement médical régulier ou ponctuel, merci de déposer à la Maison Familiale le duplicata de l'ordonnance ainsi que les médicaments.

**ANNEXE 1**  
**MODULES DE FORMATION**  
**CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE**

**Durée totale : 308 h**

**BIOLOGIE GENERALE ET APPLIQUEE : 42h**

Organisation générale de l'être humain

- Les fonctions de relation :
  - le système nerveux et l'activité sensorielle
  - le système locomoteur et la locomotion
  - La peau
- Les fonctions de nutrition :
  - la circulation sanguine et lymphatique
  - l'appareil excréteur et l'excrétion
  - l'appareil respiratoire et la respiration
- Maintien de l'intégrité de l'organisme

**NUTRITION ET ALIMENTATION : 20h**

- Les aliments
- La physiologie de la nutrition
- Les besoins nutritionnels et les apports recommandés
- L'alimentation de l'enfant de 0 à 6 ans
- La contamination alimentaire
- L'hygiène de la digestion
- Le comportement alimentaire

**SCIENCES MEDICO SOCIALES : 36h**

- L'enfant – besoin, développement, troubles et maladies.
- Le cadre juridique, la protection et les structures d'accueil de l'enfant
- L'information et la communication appliquées au secteur professionnel

**TECHNOLOGIE : 90h**

**I – LES EQUIPEMENTS ET LES LOCAUX**

**II – LES PRODUITS ALIMENTAIRES – D'ENTRETIEN ET D'HYGIENE**

**III – PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

- Les techniques de soins d'hygiène corporelle et de confort
- Prévention des accidents domestiques chez l'enfant
- Les techniques éducatives et d'animation
- Les techniques de préparation culinaire

**PROTECTION-SANTE-ENVIRONNEMENT (PSE) : 25h**

- Législation du travail
- Consommation
- Sécurité
- Communication

**DROIT ET RÉGLEMENTATION : 30h**

**MÉTHODOLOGIE : 12h**

**COORDINATION ET SUIVI PEDAGOGIQUE : 25h**





## CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)

### Note aux établissements en CONTROLE PONCTUEL :

- Établissement privé hors contrat ;
- Maison Familiale Rurale non habilité (MFR) ;
- Centre de Formation d'Apprentis non habilité (CFA) ;
- Formation continue (hors GRETA).

L'arrêté du 30 novembre 2020 portant création du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est consultable via le lien suivant : [https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP\\_AEPE.html](https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/CAP_AEPE.html)

### 1- RÈGLEMENT D'EXAMEN

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance	ÉPREUVES	Coef.	Mode d'évaluation	Durée	
	<b>ÉPREUVES PROFESSIONNELLES</b>				
	EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant	7 <sup>(1)</sup>	Épreuve orale	25 min	
	EP2 – Exeracer son activité en accueil collectif	4	Épreuve écrite	1h 30	
	EP3 – Exeracer son activité en accueil individuel	4	Épreuve orale	Maximum 2h	
	<b>ÉPREUVES GÉNÉRALES</b>				
	EG1 – Français, Histoire-Géographie – Enseignement Moral et Civique <sup>(2)</sup>	3	Épreuve écrite : français	2h	
			Épreuve. orale : français HG EMC	10 min 15 min	
	EG2 – Mathématiques et physique-chimie	2	Épreuve écrite	1h30	
	EG3 – Education physique et sportive <sup>(3)</sup>	1	Épreuve ponctuelle	//	
EG4 – Prévention santé environnement	1	Épreuve écrite	1h		
Épreuve facultative : langue vivante <sup>(4)</sup>		Épreuve orale	12 min		

<sup>(1)</sup> Dont coefficient 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre, uniquement pour les scolaires et les apprentis.

<sup>(2)</sup> Histoire Géographie-EMC : le candidat constitue une liste de 8 documents correspondant à chacun des thèmes du programme

<sup>(3)</sup> Les candidats individuels peuvent être dispensés, à leur demande, de l'épreuve d'Education Physique et Sportive

<sup>(4)</sup> Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.

### 1.2 – DISPENSES D'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

MINISTÈRE OU ORGANISMES CERTIFICATEURS	Éducation Nationale		Agriculture et Alimentation		Emploi	Sports
	BEP Accompagnement, soins et services à la personne (à partir de 2013)	Mention Complémentaire Aide à domicile	BEFA Services aux personnes (à partir de 2013)	CAP Services aux Personnes et Vente en Espace Rural (à partir de 2017)	Titre Assistant(e) de vie aux familles	Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (CP JEPS) mention "animateur d'activités et de vie quotidienne"
EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant	Dispense		Dispense		Dispense	
EP2 – Exeracer son activité en accueil collectif	Dispense					Dispense
EP3 – Exeracer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	

## 2- DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES ÉPREUVES PROFESSIONNELLES

### 2.1 – STRUCTURE DES ÉPREUVES

#### EP1 - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

- Epreuve orale d'une durée de 25 minutes
- Pendant l'épreuve orale, le candidat présente au jury deux fiches :
  - ↳ une fiche relative à la réalisation d'un soin du quotidien
  - ↳ une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Ces fiches s'appuient sur l'expérience des candidats en PFMP et/ou lors de son expérience professionnelle auprès d'enfants de 0 à 3 ans.
- Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :
  - ✓ Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte,
  - ✓ Adopter une posture professionnelle adaptée,
  - ✓ Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
  - ✓ Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
  - ✓ Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
  - ✓ Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

#### TRANSMISSION DES DEUX FICHES

Les fiches devront être envoyées **par voie postale** (*envoi en recommandé avec avis de réception vivement conseillé*) **en double exemplaire au plus tard le 17 mai 2023 aux centres d'épreuves** (*l'adresse sera précisée sur la convocation des candidats*).

Des modèles d'entête de fiches sont disponibles sur le site de l'académie de l'académie de Nantes :

<https://www.ac-nantes.fr/examens-professionnels-de-niveau-3-cap-et-mc-3-121709>

(cliquez sur « Dossier CAP AEPE »)

- Fiche 1 : réalisation d'un soin du quotidien
- Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

**Le jour de l'épreuve, les candidats devront se présenter avec un exemplaire de leurs fiches.**

**Si les fiches ne sont pas envoyées au plus tard le 17 mai 2023, les candidats ne seront pas autorisés à se présenter à l'épreuve et la note zéro leur sera attribuée.**

#### EP2 – EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF

- Epreuve écrite d'une durée d'1h30 qui a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :
  - ✓ Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
  - ✓ Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
  - ✓ Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
  - ✓ Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

#### EP3 – EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

- Epreuve orale : élaboration d'un projet d'accueil à partir d'un ensemble documentaire (durée d'1h30) puis exposé du candidat et entretien avec le jury (durée de 25 minutes).
- Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :
  - ✓ Organiser son action
  - ✓ Négocier le cadre de l'accueil
  - ✓ Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
  - ✓ Elaborer des repas

Les assistants maternels et les employés à domicile **ont la possibilité de présenter un projet d'accueil réel (dossier de 5 pages au maximum)** qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel à domicile. Dans ce cas, l'épreuve consiste uniquement en un exposé du projet d'accueil et un entretien avec le jury (durée totale de 25 minutes). Le choix s'effectue **au moment de l'inscription** et la date butoir du dépôt du projet d'accueil (**dossier de 5 pages maximum**) dans l'établissement où le candidat est convoqué est fixée au **17 mai 2023**.

**Le jour de l'épreuve, les candidats devront se présenter avec un exemplaire de leur projet d'accueil.**

**Si le projet d'accueil n'est pas envoyé dans le centre d'épreuves au plus tard le 17 mai 2023, les candidats ne seront pas autorisés à se présenter à l'épreuve et la note zéro leur sera attribuée.**

## 2-2 – PFMP OU EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE EXIGÉS

### ↳ Lieux de stage retenus

- Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) :
  - établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits « crèches collectives » et « haltes garderies », et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits « services d'accueil familial » ou « crèches familiales »
  - établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits « crèches parentales »
  - établissements d'accueil collectif recevant exclusivement des enfants âgés de plus de 2 ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits « jardin d'enfants »
  - établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à 10 places, dits « micro-crèches »
- Accueil Collectif pour Mineurs (ACM) : centres de vacances ou de loisirs (uniquement pendant les vacances scolaires)
- Ecole Maternelle
- Assistant maternel agréé ou Maison d'Assistants Maternels (MAM)
- Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants agréés pour la garde d'enfants de moins de 3 ans.



**En l'absence des justificatifs d'expérience professionnelle ou/et de PFMP les candidats ne seront pas autorisés à se présenter aux épreuves EP1, EP2, EP3 et le diplôme ne pourra pas leur être délivré.**

### A - Candidats relevant de la voie scolaire

Durées des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour passer les épreuves du CAP AEPE <i>*Sous réserve de modifications ministérielle</i>		DOCUMENT A PRODUIRE
<b>Durée totale : 14 semaines</b>	<b>PFMP à réaliser dans 2 lieux ou 2 structures différentes</b> ne présentant pas les mêmes caractéristiques avec une partie réalisée obligatoirement auprès d'enfants de 0 à 3 ans.	<b>Annexe A</b>  complétée, et retournée à la DEC 7-3 pour <b>le 28 mars 2023</b> <b>avec l'ensemble</b> <b>des justificatifs.</b>
Candidat <b>AVEC</b> Dispense(s) d'épreuve(s) professionnelle(s)	<b>5 semaines de PFMP (ou 160h) par épreuve présentée</b> <u>Remarque</u> : les candidats présentant l'épreuve EP1 doivent obligatoirement réaliser leur(s) PFMP auprès d'enfants de 0 à 3 ans.	

## B - Candidats relevant de la formation professionnelle continue

Situation du candidat	Durées des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour passer les épreuves du CAP AEPE <i>*Sous réserve de modifications ministérielle</i>	DOCUMENT A PRODUIRE
<input type="checkbox"/> <b>Candidat en situation de première formation ou de reconversion</b>  (SANS expérience professionnelle)	<b>14 semaines de PFMP</b> <b>PFMP à réaliser dans 2 lieux ou 2 structures différentes</b> ne présentant pas les mêmes caractéristiques avec une partie réalisée obligatoirement auprès d'enfants de 0 à 3 ans.	<p align="center"><u><a href="#">Annexe A</a></u></p> <p align="center">complétée, signée et retournée à la DEC 7-3 pour <b>le 28 mars 2023 avec l'ensemble des justificatifs</b></p>
<input type="checkbox"/> <b>Candidat en situation de perfectionnement</b>  (AVEC une expérience dans le secteur de la petite enfance)	<b>14 semaines d'expérience professionnelle</b> Une période doit obligatoirement être réalisée auprès d'enfants de 0 à 3 ans. Les certificats ou contrats de travail doivent attester que l'intéressé a exercé les activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités du CAP AEPE en qualité de salarié à temps plein, pendant 6 mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.	
<input type="checkbox"/> <b>Candidat AVEC Dispense(s) d'épreuve(s) professionnelle(s)</b>	<b>5 semaines de PFMP (ou 160h) par épreuve présentée</b> <u>Remarque</u> : les candidats présentant l'épreuve EP1 doivent obligatoirement réaliser leur(s) PFMP auprès d'enfants de 0 à 3 ans.	

## C - Candidats relevant de la voie de l'apprentissage

Situation du candidat	Durées des périodes de formation en milieu professionnel exigées pour passer les épreuves du CAP AEPE <i>*Sous réserve de modifications ministérielle</i>	DOCUMENT A PRODUIRE
<input type="checkbox"/> <b>Apprentissage en EAJE</b>	La durée du contrat est suffisante	<p align="center"><u><a href="#">Annexe B</a></u></p> <p align="center">complétée, et retournée à la DEC 7-3 pour <b>le 28 mars 2023 avec l'ensemble des justificatifs</b></p>
<input type="checkbox"/> <b>Autre lieu d'apprentissage</b>	Une période complémentaire de 3 semaines (= 96h) devra être faite dans une structure ne présentant pas les mêmes caractéristiques que celle du lieu d'apprentissage. Rappel : pour passer l'EP1, il y a nécessité d'avoir effectué une période auprès d'enfants de 0 à 3 ans.	

### 🔗 Conditions de recevabilité des PFMP et de la qualification des maîtres de stage ou tuteurs :

- Pour les PFMP qui se déroulent **au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en Maison d'Assistants Maternels (MAM)** les conditions de recevabilité sont les suivantes :
  - l'assistant maternel est agréé par le conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) **depuis au moins 5 ans à la date du début de STAGE**
  - L'assistant maternel doit également avoir **validé** l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou les épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE ou être titulaire d'un diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme du domaine de la petite enfance de niveau 3 au minimum.
- Pour les PFMP **dans un organisme de service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans :**
  - l'organisme doit être agréé pour la garde d'enfants de **moins de 3 ans** et le tuteur doit être un professionnel titulaire du CAP Petite Enfance ou du CAP AEPE avec une expérience minimum de 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans.

## ANNEXE 4

### DOCUMENT D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

Formation préparatoire au CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance

Formation financée par .....

Lieu de Formation : **MAISON FAMILIALE RURALE LES SOURCES**

**201 Chemin de Linières**

**La Meignanne**

**49770 LONGUENEE EN ANJOU**

### Prestataire de la session

Qualité	Prénom - Nom	Courriel
Responsable de formation	Alain FIEVRE	alain.fievre@mfr.asso.fr
Responsable de formation	Soizic HARRAULT	soizic.harrault@mfr.asso.fr
Administration/ Comptabilité Accueil et secrétariat	Carine FRADIN	mfr.la-meignanne@mfr.asso.fr
Direction	Olivier GUERIN	o.guerin@mfr.asso.fr

Lieu de restauration	Description, coûts et modalités
MFR Les sources	Une salle de restauration avec un four micro-onde est mise à disposition Le repas peut être fournit (coût 4,50 €)

Transports en commun	Réseau/ligne(s)
BUS	Ligne 34
TRAINS	Gare D'Angers
EN VOITURE	Parking privatif
TRAMWAY	Arrêt «Terra Botanica»
NAVETTE	Une navette est mise à disposition depuis l'arrêt du tram «Terra Botanica», horaires, le matin 8h, le soir ; 17h50

### Droits et devoirs du stagiaire

- Avant votre entrée en formation, vous aurez signé un contrat individuel de formation vous engageant et engageant l'organisme de formation.
- Vous pourrez contribuer à désigner un délégué des stagiaires pour la durée de l'action.
- La présence est obligatoire pendant toute la durée de la formation. Les absences doivent être justifiées comme pour un salarié. Pour les stagiaires rémunérés, une absence d'une journée non justifiée entraîne une retenue sur votre rémunération mensuelle. Les absences pour maladie ou maternité entraînent une suspension de votre rémunération, vous bénéficiez alors des prestations versées par votre caisse d'assurance maladie.
- Vous êtes soumis au respect du règlement intérieur de l'organisme de formation et de l'entreprise pendant les périodes de stages.
- **SIX MOIS APRES VOTRE FORMATION VOUS RECEVREZ UN QUESTIONNAIRE D'EVALUATION. QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION A CE MOMENT-LA, FAITES-LA CONNAITRE EN REPONANT A CETTE ENQUETE. VOUS NOUS AIDEREZ A AMELIORER LES ACTIONS CONDUITES.**

## **ANNEXE 7**

### **DROIT A L'IMAGE**

J'accepte pouvoir figurer sur des prises de vues photographiques, des vidéos ou tout autre moyen audiovisuel dans le cadre des activités pédagogiques et professionnelles de la MFR.  
J'autorise l'utilisation et/ou la reproduction sans contrepartie et sans limitation de durée, de la ou des photographies ou vidéos sur lesquels j'apparais pour tout document de communication de la MFR ou du réseau des MFR. Ces documents pourront être stockés, diffusés sur tout moyen existant ou qui existeront.

A ....., le

Nom Prénom :

Signature



### **UTILISATION DE L'ADRESSE COURRIEL**

J'autorise pouvoir recevoir sur mes adresses courriels mentionnées des informations relatives à la MFR ou du réseau des MFR.

A ....., le

Nom Prénom :

Signature

